



**CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
LUNDI 1^{er} JUIN 2026 A 18H30**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603414-20260601-DEL2026-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2026

Publication : 04/06/2026

DEL2026-100

N° 26 06A 33

POLITIQUE DE LA VILLE

GIP Contrat de Ville

. Rapport annuel 2025 - Adoption

Rapporteur : Laurence VAUSSY

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 27

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Dominique BELLENGER, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 2

Céline PROUST à Franck GROUSSARD, Vincent GORAGUER à Marion HAUGUEL.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

Le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu à l'articles L. 1111-2 du CGCT prévoit que :« *dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu un contrat de ville à l'échelle intercommunale avec l'état, le maire et le président de l'établissement public de coopération intercommunale présentent à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville.* »

Ce document, en accord avec les services de l'Etat, est constitué du rapport d'activités 2025 du GIP (tel qu'adopté lors de l'Assemblée Générale du GIP en date du 11 décembre 2025) et d'annexes.

Le rapport se doit dans la mesure du possible, de traiter des sujets suivants :

- le cadre général (géographie prioritaire, axes transversaux),
- l'évolution de la situation par quartier,
- les actions menées au titre de l'année 2025 (bilans intermédiaires, lancement appel à projet 2026, pilotage des conventions, cité de l'emploi et cité éducative, autres actions du GIP),
- le bilan financier du GIP Contrat de Ville (principales tendances, comptes financiers).

La population géo prioritaire de la communauté urbaine représente le poids démographique suivant :

Typologie prioritaire	Population	Poids dans la CU (*)
Quartiers Politique de la Ville (QPV)	45 703 hab.	18,33%
Secteurs de Veille Active	19 374 hab.	7,33%
(*) : 265 498 habitants (INSEE 2024)	TOTAL =	25,13%
Secteurs de Veille Active Harfleur	4 045 hab.	1,51%

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal,

VU les articles L. 1111-2 et L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu à l'articles L. 1111-2 du CGCT ;

CONSIDÉRANT l'obligation faite par le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'adopter le rapport annuel 2025 ;

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- adopte le rapport annuel 2025 relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville à l'échelle de notre territoire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués
Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

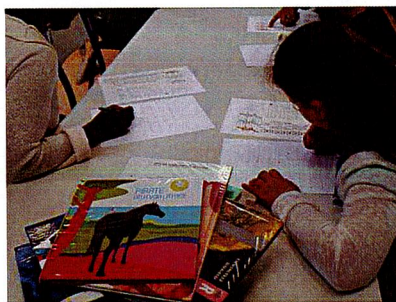
Janvier 2026



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

Janvier 2026



**GIP CONTRAT
DE VILLE**
LE HAVRE SEINE METROPOLE



RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE*Janvier 2026*

INTRODUCTION	3
I. CADRE GENERAL	4
1. La géographie prioritaire	4
2. Les axes transversaux du Contrat de ville 2024-2030	5
II. EVOLUTION DE LA SITUATION DES QUARTIERS	7
III. ACTIONS MENEES AU TITRE DE L'ANNEE 2025	8
1. Retour sur les bilans intermédiaires des actions 2025 du Contrat de ville	8
2. Lancement de l'appel à projet 2026.....	9
3. Pilotage des conventions d'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties	10
4. De la Cité de l'emploi à l'axe « Quartiers du plein emploi » du Contrat de ville.....	11
5. Cité éducative	13
6. Les autres actions du GIP Contrat de ville	14
IV. BILAN FINANCIER DU GIP CONTRAT DE VILLE	15
1. Les principales tendances.....	15
2. Des comptes redevenus positifs (report à nouveau)	16
3. Comptes financiers 2025	16
ANNEXES.....	17

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE*Janvier 2026***INTRODUCTION**

Depuis 2015¹, il est prévu, dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu un Contrat de ville, que le maire et le président de l'établissement public de coopération intercommunale présentent à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville.

Son contenu, précisé par décret, est le suivant :

1. **Principales orientations du Contrat de ville,**
2. **Évolution de la situation dans les quartiers prioritaires** concernés au regard des objectifs poursuivis,
3. **Recensement des actions menées au bénéfice des habitants des quartiers** prioritaires au titre de l'année écoulée,
4. **Perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés**, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du Contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun, à la coordination des acteurs et des politiques publiques, à la participation des habitants ou à l'évaluation des actions ou programmes d'intervention,
5. **Articulation entre les volets social, économique et urbain du Contrat de ville** et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain.

¹ Articles L. 1111-2 et L1811-2 du code général des collectivités territoriales au sujet de l'obligation d'un rapport dont le contenu a été précisé par le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015.

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

Janvier 2026

I. CADRE GENERAL

Le Contrat de ville est un document stratégique et opérationnel conclu entre l'État, les collectivités territoriales et leurs partenaires. Il a été conçu pour **lutter contre les disparités sociales, économiques et territoriales** en concentrant les efforts et les ressources sur les zones urbaines en difficulté qui, dans ce cadre, font l'objet :

- d'une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun,
- d'un complément, par des actions financées par des crédits spécifiques de l'Etat, notamment via l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et les collectivités, lorsque la nature des difficultés le nécessite.

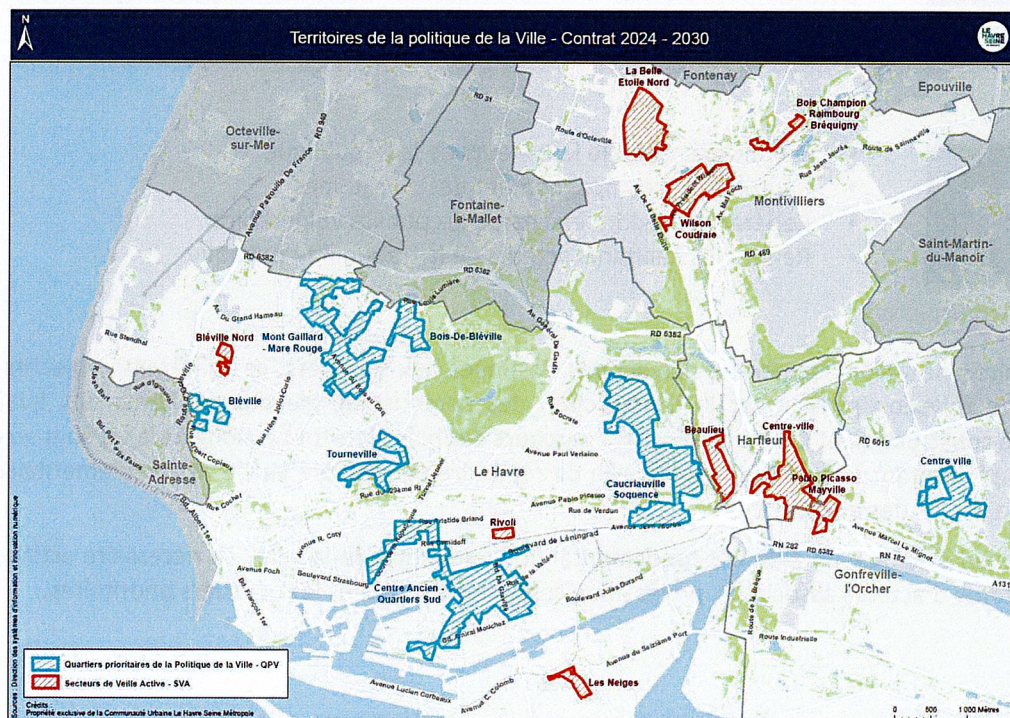
1. LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Le Contrat de ville concerne deux types de secteurs :

- Les **Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)**. Il s'agit de territoires d'intervention définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été modifiés par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.
- Les **Secteurs de veille active (SVA)** qui rencontrent des difficultés similaires à celles des QPV, sans répondre à l'ensemble des critères listés ci-dessus.

4 communes sont concernées par cette géographie prioritaire :

- Le Havre, avec 6 QPV et 3 SVA
- Harfleur, avec 2 SVA
- Gonfreville l'Orcher, avec 1 QPV et 1 SVA
- Montivilliers, avec 3 SVA



RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

Janvier 2026

2. LES AXES TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Les 4 axes transversaux du Contrat de ville concernent l'ensemble des quartiers et sont issus des priorités locales et des instructions nationales. Les actions retenues dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de ville répondent aux objectifs suivants :

Quartiers du plein emploi

- Se coordonner pour mieux toucher les publics et lever les freins à l'emploi
- Sécuriser les parcours des publics vers l'emploi et la formation
- Mobiliser les acteurs économiques pour et autour des quartiers du Contrat de ville
- Améliorer les compétences des habitants

Quartiers d'émancipation et d'intégration

- Cultiver la réussite éducative, scolaire et l'ambition
- Accompagner la parentalité
- Soutenir les jeunes dans leurs projets et leurs parcours
- Diffuser une culture de l'égalité de genre et lutter contre le sexisme
- Garantir un accès réel aux droits
- Encourager le lien social

Quartiers adaptés aux transitions

- Favoriser une transition démographique solidaire
- Créer les conditions d'une transition écologique résiliente
- Renforcer la prévention et l'accès aux soins
- Garantir une transition numérique inclusive

Quartiers sûrs et ouverts

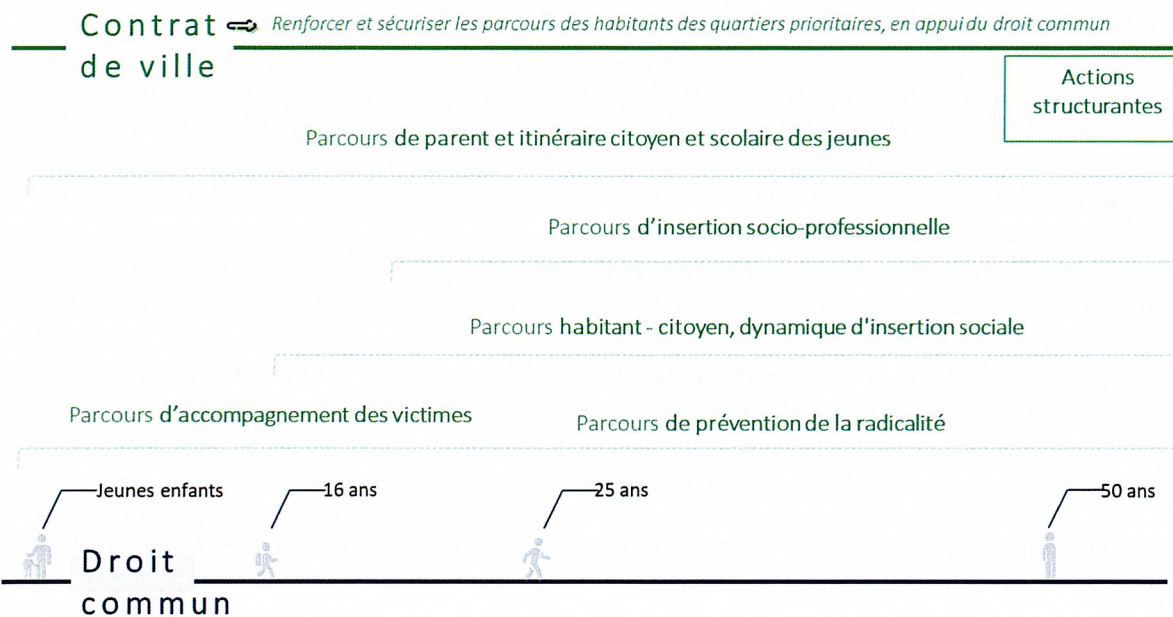
- Défendre ensemble les valeurs de la République
- Renforcer l'accompagnement des plus jeunes
- Repérer et prendre en charge les publics vulnérables
- Rendre les habitants acteurs de la tranquillité publique

Loin de traduire une vision segmentée des actions destinées aux quartiers, ces différents objectifs sont intégrés à une réflexion globale sur la construction des parcours de vie des habitants des quartiers prioritaires. La **construction et la sécurisation des parcours** des habitants tout au long de la vie sont au cœur de ce travail, permettant à la politique de la ville de répondre de manière ciblée et complémentaire aux besoins des habitants des quartiers.

Ce travail met en évidence un élément fondamental de la politique de la ville : sa nécessaire articulation avec l'écosystème d'acteurs associatifs, privés et de services publics dans les quartiers prioritaires.

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

Janvier 2026



Le Contrat de ville constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets s'inscrivant dans ces enjeux et parcours, en faveur des quartiers en difficulté.



L'action du GIP Contrat de ville, de l'État et des communes dans le pilotage du Contrat de ville en 2025

- Un **travail de formalisation des différents parcours de vie** soutenus par le Contrat de ville,
- Publication du Contrat de ville sous forme de **livret à destination des partenaires**.



Perspectives

L'année 2026 permettra d'engager le travail d'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville qui doit être rendue en 2027.

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

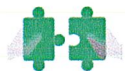
Janvier 2026

II. EVOLUTION DE LA SITUATION DES QUARTIERS

Différents outils ont été mis en place afin de pouvoir suivre l'évolution de la situation des quartiers :

- Des **fiches quartiers** intégrées au Contrat de ville indiquant : quelques données de cadrage, les ressources du quartier en termes d'équipements, de services et de vie associative, les enjeux prioritaires du quartier, la participation des habitants ainsi que les actions en cours ou envisagées,
- Un **diagnostic social infra-urbain** et des quartiers prioritaires du territoire réalisé par l'INSEE²,
- Des **évaluations à mi-année et en fin d'année de l'ensemble des actions** conduites dans le cadre du Contrat de ville. A ces occasions, l'échange avec les porteurs de projet permet également un suivi des situations des quartiers et de leurs habitants,
- Les **échanges réguliers avec les bailleurs sociaux**, notamment dans le cadre de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dont ils bénéficient.

Le travail quotidien du GIP Contrat de ville, des référents communaux sur la politique de la ville et des services de l'Etat participe, dans une démarche partenariale et coordonnée, à suivre l'évolution des quartiers sur les différentes thématiques en lien direct ou indirect avec les enjeux présentés précédemment.



L'action du GIP Contrat de ville, des communes et de l'État en 2025

- **Réunions mensuelles d'animation techniques GIP-communes-État,**
- **Participation aux événements** relatifs aux quartiers et à la politique de la ville au niveau local et national,
- **Veille quotidienne** sur les sujets en lien avec les quartiers (actualités, études, enquêtes, appels à projet, par exemple),
- **2 comités de pilotage réunissant l'ensemble des signataires du Contrat de ville.**



Perspectives

Les données d'observation statistique continueront à être suivies comme élément principal de la mesure de l'évolutions des quartiers prioritaires. Ces éléments seront mis en perspective avec le regard des porteurs et des partenaires qui agissent en proximité sur le territoire.

² La méthodologie choisie est de renouveler l'analyse tous les 3 ans afin de constater les évolutions des différents quartiers. L'étude a été mise à jour en 2023.

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

Janvier 2026

III. ACTIONS MENEES AU TITRE DE L'ANNEE 2025**1. RETOUR SUR LES BILANS INTERMÉDIAIRES DES ACTIONS 2025 DU CONTRAT DE VILLE**

En 2025, **118 actions financées par les fonds ANCT** ont été mises en œuvre (119 en 2024), dont 34% d'actions intercommunales. À mi-parcours³, ces actions avaient déjà bénéficié à plus de 34 000 personnes, dont 67% résident en secteur prioritaire. 54 porteurs de projets différents, municipaux et associatifs ont porté ce programme.

L'année 2025 a été marquée par une notification plus tardive des crédits de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, ce qui a engendré davantage de difficultés pour les porteurs.

Les bilans intermédiaires menés en 2025 ont révélé la nécessité de poursuivre et de renforcer constamment les partenariats, soulignés comme une force du territoire havrais.

Malheureusement, les porteurs de projets ont unanimement souligné la poursuite de la dégradation des situations des habitants des quartiers prioritaires. Le cumul des freins rencontrés nécessite des accompagnements plus progressifs et souvent plus longs. C'est notamment le cas dans le cadre du retour à la formation ou à l'emploi.

**L'action du GIP Contrat de ville, des communes et de l'État en 2025**

- **25 réunions de bilans intermédiaires** organisées avec les porteurs (certains porteurs mènent plusieurs actions, évaluées à l'occasion d'une réunion unique),
- **Accompagnement quotidien des porteurs** sur l'année : visites d'actions, accompagnement méthodologique, adaptation des actions suite aux bilans intermédiaires, ingénierie, par exemple,
- **Mise en cohérence des actions** de la programmation avec l'ensemble des actions spécifiques, notamment celles de la Cité éducative du Havre et la Cité de l'emploi,
- Coordination et **renforcement du travail avec les acteurs du droit commun**.

**Les éléments financiers**

- Coût total des actions financées : **7.4 M€** dont **1,6 M€ de fonds ANCT** soit 35.33€/habitant,
- Le **Fonds de solidarité communautaire**, alloué spécifiquement aux secteurs de veille active des communes de Montivilliers et d'Harfleur, **a bénéficié pour une nouvelle année d'un financement de 80 000 €**.

**Perspectives**

Pour 2026, une vigilance particulière sera apportée :

- à l'élaboration d'une **communication à destination des porteurs**, adaptée au décalage de calendrier entre le début de l'année et la période de notification des crédits de l'État,

³ Résultats des bilans intermédiaires réalisés en octobre 2025.

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

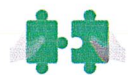
Janvier 2026

- au **renforcement des partenariats et de l'interconnaissance entre les acteurs**, notamment pour favoriser les prescriptions des personnes vers les actions du Contrat de ville (réunions de présentation, sensibilisation des professionnels, diffusion du livret des actions, inscription des acteurs sur les plateformes professionnelles recensant les dispositifs),
- au **soutien aux actions d'accompagnement renforcé** des personnes,
- à la **poursuite de l'appui aux porteurs travaillant en faveur de la santé mentale**, notamment celle des jeunes.

2. LANCEMENT DE L'APPEL À PROJET 2026

La programmation annuelle du Contrat de ville est issue d'un travail d'instruction qui se prépare très en amont dans l'année selon le planning suivant :

1. Préparation de l'appel à projet au printemps N-1
2. Lancement de l'appel à projet le 30 juillet 2025 (16 septembre en 2024)
3. Clôture de l'appel à projet le 17 octobre 2025 (28 octobre en 2024)
4. Instruction des dossiers jusqu'au début de l'année 2026

**L'action du GIP Contrat de ville et de ses partenaires, services de l'Etat et communes en 2025**

- **161 dossiers de demande de subvention instruits :**
 - 51 actions déposées sur le volet intercommunal
 - 79 actions déposées pour le territoire du Havre
 - 12 actions déposées pour le territoire de Gonfreville l'Orcher
 - 12 actions déposées pour le territoire de Montivilliers
 - 7 actions déposées pour le territoire d'Harfleur
- **Accompagnement des porteurs dans le dépôt et l'instruction** de leurs demandes
- **Travail sur les budgets et analyse des cofinancements demandés**

**Perspectives**

L'instruction des demandes de subvention déposées se poursuit sur les premiers mois de 2026 en vue de la validation de la nouvelle programmation. Ce travail est complété par :

- La **rencontre des nouveaux porteurs de projets** ayant déposé une demande pour l'année 2026. Ces rencontres sont essentielles pour connaître les porteurs, mieux comprendre les projets et faciliter leur mise en œuvre en cas de validation,
- La **rencontre de chaque co-financeur** potentiel afin de s'assurer de la solidité du financement de chaque action et de la cohérence entre les différentes politiques publiques.

Plus globalement, le GIP Contrat de ville, aux côtés de l'État et des communes, va mener une réflexion sur le calendrier annuel global pour optimiser l'articulation entre les différentes étapes clés : appel à projets, instruction, notification.

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

Janvier 2026

3. PILOTAGE DES CONVENTIONS D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Annexées au Contrat de ville, les conventions d'abattement de 30% sur la base de la TFPB, ont été renouvelées en fin d'année 2024 pour une période de 5 ans. Cet abattement, compensé pour les communes à hauteur de 40% par l'État, est un levier d'amélioration du cadre de vie des 7 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du territoire. En contrepartie, il impose aux bailleurs de renforcer les moyens quotidiens de gestion des **15 500 logements sociaux des villes du Havre et de Gonfreville l'Orcher** concernés par cette mesure.

Première année de mise en œuvre des nouvelles conventions, l'année 2025 a été l'occasion de **renforcer les échanges avec les bailleurs sociaux** et de **partager les priorités** sur les communes concernées. Le premier comité de pilotage dédié a été tenu en septembre afin d'assurer son rôle :

- Validation des bilans N-1,
- Validation des programmes d'actions à venir,
- Définition des orientations stratégiques et leur ajustement en fonction de résultats obtenus ou de l'évolution des diagnostics identifiant les enjeux des quartiers.

Il a permis de souligner :

- L'engagement fort des bailleurs dans la gestion quotidienne des quartiers et la nouvelle démarche partenariale autour des conventions,
- Le fait que le suivi et l'analyse des dépenses internes liées à l'abattement représente pour les bailleurs un travail conséquent et complexe,
- Le manque d'explications et d'illustrations des prévisionnels financiers qui rend difficile l'appréciation des dépenses engagées et prévues,
- Le flou qui existe sur ce qui différencie une gestion de droit commun d'une gestion renforcée (attendue dans le cadre de la valorisation de l'abattement de taxe foncière).

Sur la base de ces constats, les élus ont posé trois priorités :

- Réaffirmer l'objectif premier de l'ATFPB : outil de renforcement de la qualité de vie dans les quartiers,
- Renforcer la coordination autour de l'ATFPB,
- Dégager des axes prioritaires sur lesquels l'abattement doit servir de levier. Il s'agit pour 2026 :
 - du renforcement de la présence du personnel de proximité dans les quartiers,
 - de l'amélioration de la gestion des dépôts illicites d'encombrants,
 - de l'engagement dans l'animation, les actions de lien social et le vivre ensemble,
 - de la participation et l'implication des locataires dans la vie des résidences et des quartiers,
 - de la végétalisation et du renforcement de la biodiversité.

L'action du GIP Contrat de ville, de l'État et des communes du Havre et de Gonfreville l'Orcher en 2025



- **1 comité technique** avec les deux bailleurs concernés à Gonfreville l'Orcher,
- **7 rencontres bilatérales** au printemps avec chacun des bailleurs concernés au Havre pour faire le bilan des actions 2024 et échanger sur les projets de l'année 2025,
- **1 comité de pilotage** en septembre pour poser le cadre et les priorités,
- **7 nouvelles rencontres bilatérales** en novembre avec chacun des bailleurs concernés au Havre pour échanger sur les perspectives pour 2026,
- **1 premier groupe de travail interbailleurs** dédié à la gestion des dépôts illicites d'encombrants.

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

Janvier 2026

**Les éléments financiers**

- Un engagement de la part des bailleurs de **5 000 000 € valorisés** au titre de l'abattement pour la seule année 2025.

**Perspectives**

Le **nouveau calendrier de pilotage** ainsi que la **méthode de travail** vont se mettre en place en 2026. Cette année sera également l'occasion de **poursuivre les groupes de travail interbailleurs**, dans l'objectif d'améliorer la coordination des bailleurs et des collectivités sur les priorités ciblées par les élus.

4. DE LA CITÉ DE L'EMPLOI À L'AXE « QUARTIERS DU PLEIN EMPLOI » DU CONTRAT DE VILLE

L'année 2025 a constitué une étape déterminante pour la Cité de l'emploi Le Havre Seine métropole. Elle a marqué à la fois la consolidation du travail engagé depuis la labellisation en 2021, et la transition vers le nouvel axe « Quartiers du plein emploi » du Contrat de ville 2024-2030.

Pour rappel, la Cité de l'emploi rassemble un collectif d'acteurs institutionnels (État, Région, Département, Communauté Urbaine, communes et réseau pour l'emploi), dont l'objectif est de garantir aux résidents des quartiers géo-prioritaires un accès équivalent à l'insertion, à la formation et à l'emploi.

Conformément aux orientations nationales et aux besoins identifiés localement, l'objectif principal pour l'année 2025 était de piloter et animer l'axe « Quartiers du plein emploi » du Contrat de ville, suite à l'arrêt des crédits spécifiques « Cité de l'emploi » à l'échelle nationale.

En 2025, le réseau partenarial, déjà solide, a poursuivi sa structuration et a connu une montée en puissance avec :

- L'arrivée de nouveaux partenaires, notamment BPI Normandie avec le dispositif « Entrepreneurat quartiers 2030 », lancé localement le 22 mai 2025, et JOB 76 (service du Département sur les volets insertion / emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active),
- Une diversification des actions menées sur les 4 communes du Contrat de ville,
- Un maintien de la dynamique collective favorisant les démarches d'aller-vers au plus près des besoins des habitants.

Cette dynamique s'est déployée sous l'égide du chargé de mission et en lien étroit avec le service Développement économique et agricole de la Communauté urbaine.

Le travail mené en 2025 a permis d'atteindre plusieurs objectifs :

- La transition de la Cité de l'emploi vers le pilotage et l'animation de l'axe « Quartiers du plein emploi » du Contrat de ville, ainsi que l'intégration des actions structurantes de la Cité de l'emploi dans la programmation 2025 telles que « Impact emploi », « FACE Handicap »,
- Une coordination renforcée des acteurs, structurée, stable et reconnue, sur l'ensemble des 4 communes du Contrat de ville,
- Le déploiement d'actions qui ont contribué à rapprocher plus de 300 demandeurs d'emploi, résidant en quartiers géo-prioritaires, des solutions existantes en matière d'insertion, de formation et d'emploi.

En 2025, le GIP a poursuivi la mise en œuvre de l'action « Bus de l'emploi ». Pour rappel, ce dispositif conçu par le GIP en partenariat avec la Mission locale et France travail, bénéficie depuis 2023 d'un financement au titre du fonds de revitalisation.

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

Janvier 2026

Cette action poursuit deux objectifs principaux :

- Favoriser le rapprochement de jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans avec les acteurs des secteurs économiques en tension sur le territoire.
- Consolider leur projet professionnel afin de faciliter leur entrée en emploi ou l'accès à une formation.

En 2025, près de 150 jeunes ont ainsi participé au dispositif. La moitié d'entre eux était orienté par la Mission locale et l'autre moitié par France travail.

Au total, 12 journées ont été organisées, réunissant 15 entreprises partenaires et 3 organismes de formation (AFPA, CFA BTP et Chambre des métiers). Ces rencontres ont permis aux participants de découvrir une large diversité de secteurs d'activité, parmi lesquels :

- Le numérique
- Le maritime
- Le nucléaire
- Le tourisme et la culture
- L'industrie
- Les services à la personne
- La logistique

Cette année, chaque journée s'est déroulée en deux temps : une visite d'entreprises suivie d'une rencontre avec l'organisme de formation ou l'Opérateurs de compétences (OPCO) associé. Ce format a offert aux jeunes une vision complète, à la fois des métiers mais aussi des parcours de formation permettant d'y accéder.

L'ensemble de ces éléments a contribué à la construction, la vérification et la validation des projets professionnels des jeunes demandeurs d'emploi.



L'action du GIP Contrat de ville et des partenaires en 2025

- Participation aux **instances territoriales dédiées à l'emploi, l'insertion et la formation** (groupes techniques du comité local pour l'emploi, commission insertion/emploi de la commune de Gonfreville l'Orcher, clubs d'entreprises),
- **Animation de 5 comités techniques** rassemblant l'État, la Région, le Département, la Communauté Urbaine, les communes et le réseau pour l'emploi),
- Traduction des actions insertion/emploi/formation, dans le **parcours d'insertion socio-professionnelle** du Contrat de ville,
- **Mise en place d'actions ciblées** grâce à la consolidation du partenariat institutionnel et communal : les restaurants éphémères, coconstruits avec France travail et la Mission locale, une action dédiée au secteur industriel, en coopération avec France travail, l'AFPA et RECIFE, des forums de l'emploi à destination des bénéficiaires du revenu de solidarité active en collaboration avec JOB 76, sur les communes de Montivilliers et Harfleur.



Les éléments financiers

- La Cité de l'emploi a été soutenue par des fonds dédiés depuis 2021, à hauteur de 350 000 € au total, avec une autorisation de report jusqu'en 2025.
- Au terme de la période, le solde prévisionnel non consommé est estimé à 368.05 €. Ce solde est à confirmer car certaines dépenses, engagées en 2025, vont se poursuivre sur les 2 premiers mois

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE*Janvier 2026*

de 2026. Si ce solde prévisionnel est confirmé, conformément aux règles de gestion financière, il pourra faire l'objet d'un reversement à l'État.

- Le fond de revitalisation économique s'élève à 31 789.40 €, à partir de 2023. Le GIP est autorisé à engager le solde encore disponible d'un montant de : 3 557.85 € sur les premiers mois de l'année 2026.

5. CITÉ ÉDUCATIVE

La Cité éducative sert à faire davantage pour aider les enfants et les jeunes à mieux réussir. Les pilotes de la Cité sont l'Etat (Préfecture et Éducation Nationale) et la Ville du Havre. Ils sont soutenus par le GIP Contrat de Ville Le Havre Seine Métropole et des habitants volontaires.

Pour l'année 2025, 5 axes d'intervention prioritaires détaillés ci-après ont été retenus au regard des problématiques rencontrées par les enfants et les jeunes des territoires de la Cité éducative du Havre :

- 1- Favoriser l'ambition et la réussite des publics de 13 à 25 ans,
- 2- Favoriser la citoyenneté et la laïcité,
- 3- Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, prévenir les violences sexistes et sexuelles,
- 4- Prévenir et promouvoir la santé,
- 5- Réduire l'impact des réseaux sociaux et promouvoir l'ouverture à la culture, au sport et aux loisirs.

L'égalité entre les femmes et les hommes, le soutien à la parentalité, l'ouverture de l'école aux parents ainsi que l'interculturalité sont pris en compte de façon transversale dans les réflexions et les propositions des 5 axes d'intervention prioritaires.

Ces axes s'inscrivent dans les objectifs généraux de la Cité éducative :

- Donner l'envie et les clés aux enfants, aux jeunes et aux parents pour réussir sa scolarité, réussir au quotidien et réussir sa vie,
- Rendre le territoire de la Cité éducative plus attractif, par exemple que les familles aient envie de scolariser leurs enfants dans les écoles, que des associations aient envie de proposer de nouvelles activités,
- Renforcer la coopération entre les adultes qui interviennent auprès des jeunes et des enfants, c'est-à-dire mieux travailler ensemble pour la réussite des jeunes et des enfants,
- Permettre d'expérimenter et de transformer nos modes d'intervention et l'impact de nos actions, au-delà de la durée de la Cité éducative.



L'action du GIP Contrat de ville et des pilotes de la Cité éducative en 2025

- **Gestion administrative et financière** de la Cité éducative,
- Co-animation de **2 groupes de travail** partenariaux pour définir chacun des nouveaux axes de la Cité éducative,
- Participation à la démarche d'analyse et de **co-construction des 86 préprojets** déposés dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt, réunissant 50 acteurs associatifs, l'Education nationale, le GIP, l'Etat et la Ville du Havre,
- Participation à la mise en place de la **programmation 2025**, composée de 77 actions portées par 40 acteurs dont 37 du secteur associatif,
- Participation aux **Comités techniques mensuels**,
- Participation aux **2 Comités de pilotage**,
- Participation à la **démarche d'évaluation globale** (Observatoire de la Cité éducative du Havre).

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

Janvier 2026

**Les éléments financiers**

En 2025, la Cité éducative a reçu, au mois de mai, une première notification indiquant qu'une réserve de 7 % était appliquée sur l'enveloppe allouée, identique à celle de 2024. Cette mesure s'inscrivait dans l'effort d'économie demandé à l'ensemble des ministères. Toutefois, le passage en année civile instauré en 2024 avait permis de dégager un reliquat de 57 660 € pour 2025, rendant possible la construction d'une programmation sans baisse de financements.

Le 25 juillet 2025, une nouvelle notification a levé cette réserve, rétablissant l'enveloppe ANCT 2025 à 720 000 €. Cependant, l'arrivée tardive de ces crédits n'a pas permis d'élaborer une programmation complémentaire. Les fonds restants, d'un montant de 53 375 €, sont donc reportés sur l'exercice 2026.

**Perspectives**

En 2026, la Cité éducative du Havre poursuivra le travail engagé visant à préciser ses objectifs généraux, en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation menée ainsi que sur les besoins identifiés. Elle continuera également d'accompagner les porteurs de projet dans l'évaluation de leurs actions, en mobilisant le référentiel national d'évaluation des Cités éducatives actuellement en cours d'élaboration, afin d'adapter les outils du protocole de suivi et d'évaluation.

Par ailleurs, l'extension récente du périmètre de la Cité, incluant désormais le réseau du collège Léo-Lagrange et le secteur de Tourneville, bénéficiera en 2026 du déploiement opérationnel des dispositifs déjà mis en place sur les autres secteurs.

6. LES AUTRES ACTIONS DU GIP CONTRAT DE VILLE**Suivi et coordination**

- Participation au travail des autres directions et services de la Communauté urbaine (santé, transition écologique, habitat, développement économique, notamment)

Convention territoriale globale (CTG)

- Participation aux travaux de la CTG aux côtés du service Proximité- petite enfance

Réseau de lutte contre les violences intrafamiliales Le Havre Pointe de Caux

- Poursuite de l'investissement dans les travaux du réseau
- Co-organisation de la journée annuelle sur le thème de la prévention et de l'égalité comme outils de lutte contre les violences intrafamiliales (220 participantes et participants)
- Coanimation du groupe de travail culture de l'égalité et prévention

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

Janvier 2026

IV. BILAN FINANCIER DU GIP CONTRAT DE VILLE**1. LES PRINCIPALES TENDANCES****Augmentation de l'enveloppe ANCT depuis 2015**

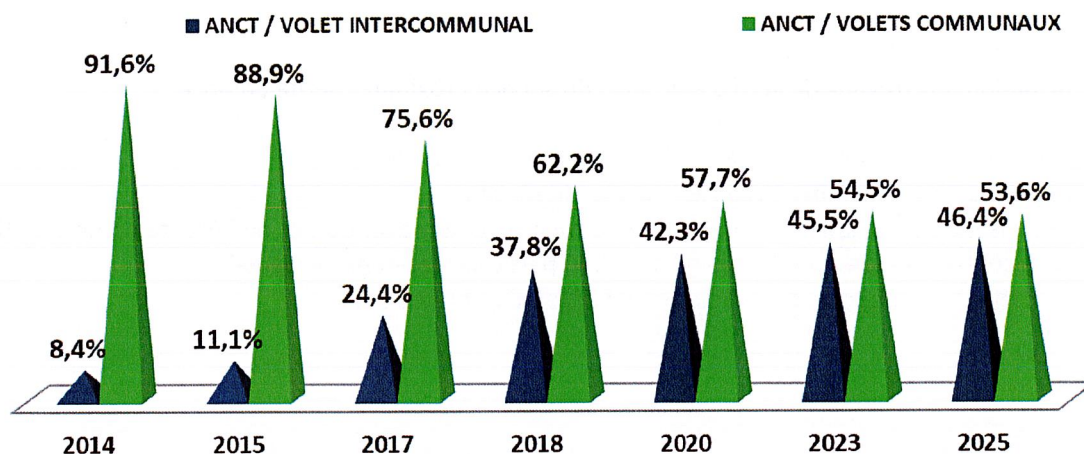
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BOP 147	1 240 466 €	1 314 404 €	1 364 926 €	1 554 474 €	1 582 473 €	1 594 700 €
Montant par habitant	28,78 €	30,50 €	31,67 €	36,07 €	36,72 €	37,00 €

	2021	2022	2023	2024	2025
BOP 147	1 617 473 €	1 646 445 €	1 617 473 €	1 640 267 €	1 614 462 €
Montant par habitant	37,53 €	38,20 €	37,53 €	35,89 €	35,33 €

On observe depuis 2015 une augmentation de la part de l'enveloppe intercommunale. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des crédits délégués par l'État au territoire et l'intercommunalisation d'actions communales. Malgré cette tendance, les crédits de l'État délégués au territoire ont connu une baisse en 2025.

Cette augmentation du poids des actions intercommunales ne s'est pas faite au détriment des enveloppes communales qui ont continué d'augmenter en valeur absolue, en raison de l'augmentation des crédits délégués aux territoires.

**Contrat de ville LE HAVRE SEINE METROPOLE :
La progression du volet intercommunal**



RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

Janvier 2026

Une baisse des charges de structure maîtrisables par le GIP ⁴

BP 2014	
Total budgété	291 130 €
dont remboursement des mise sà disposition	-93 300 €
dont dépenses évaluation/animation	-
TOTAL RETRAITÉ	197 830 €

Réalisé 2025 / Compte financier	
Total dépensé (autre que des subventions)	407 765 €
dont remboursement des mises à disposition	-223 463 €
dont dépenses évaluation/animation	- 2 033 €
Taxe sur les salaires	- 8 500 €
Coordonnateur Cité de l'emploi (60%)	- 34 999 €
Actions / Cité de l'emploi	- 24 577 €
Frais engagés / FRE	- 9 630 €
Divers	- 823 €
TOTAL RETRAITÉ	103 740 €

ÉCART SUR 9 EXERCICES BUDGÉTAIRES	94 090 €
	-47,6%

Face à l'extension de ses missions, telles que la Cité éducative et la Cité de l'emploi, le GIP Contrat de ville a désormais atteint la limite de la réduction de ses dépenses structurelles maîtrisables.

2. DES COMPTES REDEVENUS POSITIFS (REPORT À NOUVEAU)

Le report à nouveau est la partie des résultats passés (bénéfices ou pertes) qui n'a pas été utilisée. Il s'agit de crédits disponibles qui sont reportés sur l'exercice suivant.

Le résultat comptable de l'exercice 2025 s'élève à - 436,28 €. Son affectation au compte 110 (report à nouveau excédentaire) fera passer le résultat cumulé de +95.112,81 €.

Pour rappel, en 2024, ce résultat était exceptionnellement excédentaire. Cela s'expliquait par la régularisation par l'Etat d'une avance de crédits consentis par le GIP au moment de la mise en place de la seconde Cité éducative dans les quartiers sud de la Ville du Havre.

3. COMPTES FINANCIERS 2025

Document joint.

⁴ Retraitées du remboursement des mises à disposition, des dépenses d'évaluation et d'autres frais pour lesquels il y a des recettes affectées, tels que : les frais liés à la Cité de l'emploi, les frais liés au Fonds de revitalisation économique et au Bus pour l'emploi

RAPPORT ANNUEL 2025 POLITIQUE DE LA VILLE

Janvier 2026

ANNEXES**Population des secteurs prioritaires**

Pour identifier les quartiers, l'État se base sur la concentration de populations ayant des ressources faibles (inférieures à 60 % du revenu médian). Les QPV doivent aussi être situés dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants et compter au moins 1 000 habitants.

En raison de la mise à jour de la géographie prioritaire en 2023, l'évolution de la population résidant dans les actuels périmètres QPV ne pourra se mesurer que dans les prochaines années.

	Population municipale	Population en QPV	Part de la population en QPV
Le Havre	167 658	43 394	25,9%
Bléville		1 414	0,8%
Bois de Bléville		1 780	1,1%
Caucrauville Soquence		16 022	9,6%
Centre Ancien - Quartiers Sud		11 600	6,9%
Mont Gaillard Mare Rouge		9 430	5,6%
Tourneville		3 148	1,9%
Gonfreville l'Orcher Centre-ville	9 042	2 309	25.5 %

Source : INSEE - Recensement de population 2020 – SIG politique de la ville

En raison du statut particulier des secteurs de veille active qui ne correspond ni à une géographie prioritaire validée par décret d'État, ni à une échelle géographique permettant la collecte des éléments statistiques (quartier, IRIS, par exemple), les données socio-démographiques sont plus difficiles à collecter et à actualiser. **Aussi, les données de population correspondent souvent à une géographie plus large que les seuls secteurs SVA.**

	Population municipale	Populations SVA	Part SVA
Le Havre	167 658	4 112	2,5%
Bléville Nord ⁵		698	0,4%
Rivoli ⁶		1 658	0,9%
Les Neiges		1 756	1%
Gonfreville l'Orcher	9 042	1560	17,2%
Pablo Picasso-Mayville		1 560	17,2%
Harfleur	8 333	4 045	48,5%
Beaulieu		1 445	17,3
Centre-ville		2 600	31,2%
Montivilliers	15 500	7617	49,1%
Bois champion-Raimbourg-Bréquigny ⁴		2032	13,1%
Belle Etoile Nord		1 901	12,3%
Wilson-Coudraie		3 684	23,7%
TOTAL =		17.334	

Source : Données issues des fiches quartiers du Contrat de ville 2024-2030 sur la base des références suivantes : INSEE, ABS, AURH, communes.

⁵ Ex-QPV 2015-2023

⁶ Nouveau secteur de veille active